



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

### MOLINES EN QUEYRAS

La séance débute par la demande de Monsieur le Maire de bien vouloir rajouter les délibérations suivantes : Demande de participation au grand prix ESF, Autorisation de vente de terrain communal. Les membres du conseil acceptent

**Présents :** MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, LAGET François, LEMENACH Arielle, GARCIN Valérie

**Absents :** FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, MORETTON Sébastien, LOY Thierry (pouvoir à MARTIN Francis)

**Secrétaire de séance :** POUGEOL Anne

#### 1/ Approbation du compte rendu du 9 décembre 2019

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 décembre 2019 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote :** pour à l'unanimité

#### 2/ Compte administratif 2019 Budget commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2019		<b>30 000.00 (002)</b>	<b>244 022.45 (001)</b>		<b>214 022.45</b>	<b>214 022.45</b>
Opérations exercice 2019	1 006 146.28	1 438 701.42	956 261.13	1 112 055.67	1 962 407.41	2 550 757.09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>		<b>432 555.14</b>		<b>155 794.54</b>		<b>588 349.68</b>
Restes à réaliser			<b>192 898.00</b>	<b>170 726.00</b>	<b>22 172.00</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>		<b>462 555.14</b>	<b>88 227.91</b>			

**Vote :** pour à l'unanimité

#### 3/Compte administratif 2019 Budget Eau

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2018		<b>48 784.51 (1068)</b>		<b>303 992.33 (001)</b>		
Opérations exercice 2019	113 487.89	99 237.45	35 629.64	107 722.07	149 117.53	206 959.52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>14 250.44</b>			<b>72 092.43</b>		<b>57 841.99</b>
Restes à réaliser			<b>15 326.00</b>	<b>0</b>	<b>15 326.00</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>	<b>14 250.44</b>			<b>376 084.76</b>		

**Vote :** pour à l'unanimité

#### 4/Affectation du résultat d'exploitation 2019 Commune

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2018	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	Résultat de clôture 2019 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
<b>Investissement</b>	-244 022.45€		+155 794.54€	+ 170 726.00 € -192 898.00 €	-22 172.00 €	-88 227.91€	-110 399.91€
<b>Fonctionnement</b>	+ 289 910.21 €	+ 259 910.21 € (1068) + 30 000€ (002)	+ 432 555.14 €			+ 462 555.14€	+ 462 555.14€

+588 349.68 €

Excédent de fonctionnement = 462 555.14 €

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 5/Affectation du résultat d'exploitation 2019 Eau

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2018	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER 2019	Résultat de clôture 2019 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
<b>Investissement</b>	+ 303 992.33 €		+ 72 092.43 €	+ 0 € - 15 326 €	-15 326 €	+ 376 084.76 €	+ 360 758.76€
<b>Fonctionnement</b>	+ 48 784.51 €	+ 48 784.51 €	-14 250.44€			-14 250.44 €	-14 250.44 €

+ 0 €

Excédent de fonctionnement = 14 250.44 €

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 6/ Budget commune : reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2019. M le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2020

Dépenses : 192 898 €

Recettes : 170 726 €

**Pour à l'unanimité**

#### 7/ Budget eau : reste à réaliser

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois de l'exercice 2019. M le Maire propose uniquement de reporter les montants des restes à réaliser suivants sur l'exercice 2020

Dépenses : 15 326 €

Recettes : 0 €

**Pour à l'unanimité**

#### 8/ examen du compte de gestion : budget commune

Le Conseil Municipal, vu le Compte de Gestion du budget commune, présenté par Monsieur le Trésorier, concernant l'exercice 2019, déclare que le Compte de Gestion du budget commune dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Pour à l'unanimité**

#### 9/examen du compte de gestion : budget eau

Le Conseil Municipal, vu le Compte de Gestion du budget de l'eau, présenté par Monsieur le Trésorier, concernant l'exercice 2019 déclare que le Compte de Gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Pour à l'unanimité**

## 10/ Délibération approuvant la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme

Considérant les modifications mineures apportées au projet de plan local d'urbanisme arrêté et annexées à la présente délibération afin de prendre en compte les observations issues de l'enquête publique,

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté ce jour au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles L. 153-21 et L. 153-22 et R. 153-11 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

**Pour à l'unanimité**

## 11/ Décision Modificative n°4 et 5

CREDITS A OUVRIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	204	2041582	OPFI	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 200,00
<b>Total</b>						<b>1 200,00 €</b>

CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2158	ONA	Autres installations, matériel et outillage techni	-1 200,00
<b>Total</b>						<b>-1 200,00 €</b>

CREDITS A OUVRIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	18	185	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
D	I	18	1841	OPFI	Emprunts en euros	9 500,00
<b>Total</b>						<b>10 000,00 €</b>

CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2158	ONA	Autres installations, matériel et outillage techni	-10 000,00
<b>Total</b>						<b>-10 000,00 €</b>

**Pour à l'unanimité**

## 12/ Instauration du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération précédente, le conseil municipal de Molines en Queyras a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le code de l'Urbanisme permet d'instituer un droit de préemption notamment sur les biens situés en zone urbaine (U), en zone à urbaniser (AU) du PLU et dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique.

Ce droit permettra à la commune d'acquérir en priorité des biens nécessaires pour mettre en œuvre sa politique d'aménagement (équipements publics, logements, voirie, etc.).

**Pour à l'unanimité**

## 13/ Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut prendre connaissance des opérations de ravalement sur le territoire et en conséquent ne peut vérifier le respect des règles du plan local d'urbanisme relatives à la qualité architecturale des façades.

Compte tenu des risques de dérives, il convient d'exercer un contrôle des travaux de ravalement pour répondre à l'objectif d'amélioration du cadre de vie poursuivi par l'élaboration du plan local d'urbanisme en instaurant la déclaration préalable pour tout travaux de ravalement. Il est ainsi demandé au conseil municipal de bien vouloir instaurer la déclaration préalable sur le territoire communal de Molines en Queyras conformément aux dispositions de l'article R\*.421-17-1 du Code de l'urbanisme.

**Pour à l'unanimité**

#### **14/ Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune**

La Commune de Molines en Queyras dispose d'une richesse patrimoniale notable qu'il convient de protéger. En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

**Pour à l'unanimité**

#### **15/Instauration de la déclaration préalable pour l'édification de clôture**

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour la commune ne peut prendre connaissance des constructions de clôtures sur le territoire et en conséquent ne peut vérifier le respect des règles du plan local d'urbanisme relatives à l'édification de clôtures.

Compte tenu des risques de dérives, il convient d'exercer un contrôle sur l'édification des clôtures pour répondre à l'objectif d'amélioration du cadre de vie poursuivi par l'élaboration du plan local d'urbanisme en instaurant la déclaration préalable pour toute édification de clôture.

**Pour à l'unanimité**

#### **16/ Participation grand prix ESF**

Monsieur le Maire expose que cette année l'école de ski renouvelle sa demande de subvention et propose d'octroyer la somme de 300€ pour l'organisation du Grand Prix Molines /Saint Véran.

**Pour à l'unanimité**

#### **17/ Vente d'une bande de terrain communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la copropriété « les abeilles » représentée par Mr Pierre EYMEOD est propriétaire des parcelles, cadastrée section B n° 1686 et 1681.

Monsieur le Maire précise qu'une bande de terrain communal se trouve entre la parcelle B1681 et B1686.

La copropriété demande donc l'autorisation d'acquérir la bande de terrain situé au droit de la maison Monsieur le Maire propose donc le déclassement de la partie du domaine communal afin de l'incorporer dans son domaine privé, après en avoir délimitée sa surface. Il propose de vendre la bande de terrain au prix de 50€/m2 à la copropriété les abeilles.

**Pour à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

Parquet église Saint Romain : dossier subvention à modifier suivant les nouvelles modalités.

Problème éclairage public

Fin de séance à 19h00